

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021**

La présente séance est tenue par visioconférence, sans la présence du public. L'enregistrement audio de cette séance sera déposé sur le site Internet de la Ville.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue par visioconférence, le lundi 5 juillet 2021, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. le maire Sylvain Hudon

M. Vincent Bérubé
M^{me} Lise Bellefeuille
M. Mario Guignard
M. Steve Leclerc

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Cédric Gagnon, directeur général, et M^{me} Danielle Caron, greffière.

Moment de réflexion

Avant de débiter la séance, M. le maire invite ses consoeur et confrères membres du conseil municipal à un court moment de réflexion.

Adoption de l'ordre du jour

169-2021 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

Adoption de procès-verbal - Séance ordinaire du 21 juin 2021

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 72 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

170-2021 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2021.

Approbation de dépenses - Autorisation de paiement - Liste des engagements

171-2021 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER les dépenses inscrites à la liste sélective des déboursés de la période du 9 au 30 juin 2021, à la liste des comptes fournisseurs émise en date du 29 juin 2021 ainsi qu'au journal des salaires du mois de juin 2021, le tout totalisant une somme de 494 695,37 \$, d'autoriser leur paiement, et d'accepter la liste des engagements au montant de 3 457 512,47 \$.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-haut décrétées.

Isabelle Lemieux, trésorière

Adoption - Règlement numéro 8-2021 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 7-2020 sur la gestion contractuelle, sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires

ATTENDU que la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions a été sanctionnée le 25 mars 2021;

ATTENDU que, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que, pour une période de trois ans à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique;

ATTENDU que ces mesures doivent se retrouver dans le règlement de gestion contractuelle de la Ville, soit dans le règlement numéro 7-2020 sur la gestion contractuelle, sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

ATTENDU que d'autres dispositions dudit règlement numéro 7-2020 doivent également être modifiées;

ATTENDU qu'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été dûment donné à la séance de ce conseil tenue le 21 juin 2021 et que le projet de règlement numéro 8-2021 a été déposé à cette même séance;

ATTENDU qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement numéro 8-2021 depuis son dépôt;

ATTENDU qu'une copie du règlement pour adoption a été transmise aux membres du conseil municipal au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

ATTENDU qu'avant l'adoption du règlement numéro 8-2021, la greffière a fait mention de l'objet de celui-ci;

172-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

Que le règlement numéro 8-2021, ayant pour objet de modifier le règlement numéro 7-2020 sur la gestion contractuelle, sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires, soit adopté tel que rédigé et déposé au Livre des règlements de la Ville.

Demande de dérogation mineure - 703, 4^e avenue Painchaud

CONSIDÉRANT que, dans un courriel daté du 4 juin 2021, M. Carl Rossignol, demande, au nom de Boucherie Rossignol inc., une dérogation mineure visant l'augmentation de la largeur de l'entrée charretière donnant sur la 7^e rue Sirois de la propriété située au 703, 4^e avenue Painchaud;

CONSIDÉRANT que le fait d'accorder cette dérogation mineure ne portera pas, de l'avis du conseil, atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que le fait de ne pas accorder cette dérogation mineure causerait un préjudice sérieux à la compagnie requérante;

CONSIDÉRANT l'avis favorable émis par le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville aux termes de la résolution numéro 11-2021, adoptée le 16 juin 2021;

CONSIDÉRANT l'avis émis par M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, en sa qualité d'inspecteur des bâtiments, à l'effet que cette demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'un avis public du fait que le conseil serait saisi de cette demande de dérogation mineure a été donné au moins 15 jours francs avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que personne n'a fait valoir, avant la présente séance, d'objection à l'encontre de cette demande de dérogation mineure;

173-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée pour la propriété située au 703, 4^e avenue Painchaud, soit l'augmentation de 7,5 mètres à 25 mètres de la largeur de l'entrée charretière donnant sur la 7^e rue Sirois.

Demande de dérogation mineure - 1321, 2^e avenue de la Falaise

CONSIDÉRANT que, dans un document daté du 20 mai 2021, M^{me} Gilda Lavoie et M. Philippe Carrière demandent une dérogation mineure visant l'augmentation de l'entrée charretière donnant sur la 14^e rue Bérubé de leur propriété située au 1321, 2^e avenue de la Falaise;

CONSIDÉRANT que le fait d'accorder cette dérogation mineure ne portera pas, de l'avis du conseil, atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que le fait de ne pas accorder cette dérogation mineure causerait un préjudice sérieux aux requérants;

CONSIDÉRANT l'avis favorable émis par le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville aux termes de la résolution numéro 12-2021, adoptée le 16 juin 2021;

CONSIDÉRANT l'avis émis par M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, en sa qualité d'inspecteur des bâtiments, à l'effet que cette demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'un avis public du fait que le conseil serait saisi de cette demande de dérogation mineure a été donné au moins 15 jours francs avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que personne n'a fait valoir, avant la présente séance, d'objection à l'encontre de cette demande de dérogation mineure;

174-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée pour la propriété située au 1321, 2^e avenue de la Falaise, soit l'augmentation de 6 mètres à 8,6 mètres de l'entrée charretière donnant sur la 14^e rue Bérubé.

Travaux de réfection d'une partie de la route Daniel - Réception définitive des travaux et libération de la retenue

CONSIDÉRANT que les travaux de réfection d'une partie de la route Daniel ont été reçus provisoirement en date du 16 juin 2020;

CONSIDÉRANT que, conformément au devis, les ouvrages sont reçus définitivement un an après leur réception provisoire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la libération de la balance de la retenue dans ce dossier;

CONSIDÉRANT le rapport de M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, daté du 28 juin 2021;

175-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE PROCÉDER à la réception définitive des travaux de réfection d'une partie de la route Daniel, réalisés par Construction B.M.L., Division de Sintra inc., et à la libération de la balance de la retenue dans ce dossier;

D'AUTORISER M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Travaux de réfection de 190 mètres du réseau d'égout sanitaire - Réception provisoire et approbation du décompte définitif

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière a, aux termes de la résolution numéro 97-2021, adoptée lors de la séance ordinaire du 19 avril 2021, attribué à Transport Pierre Dionne le contrat relatif aux travaux de réfection d'une longueur de 190 mètres d'une conduite d'égout sanitaire;

CONSIDÉRANT l'inspection des travaux réalisée, entre autres, par le surveillant de chantier, soit M. Guillaume Bouchard, ingénieur, et l'affirmation de ce dernier que lesdits travaux sont prêts pour l'usage auquel ils sont destinés;

176-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière procède à la réception provisoire des travaux de réfection d'une longueur de 190 mètres d'une conduite d'égout sanitaire, incluant les travaux additionnels ayant fait l'objet de deux directives de changement, et ce, rétroactivement au 10 juin 2021, et autorise la libération de la moitié de la retenue de garantie effectuée pour ce contrat.

Acquisition de matériel électronique pour la salle du conseil

177-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER l'acquisition auprès de Électro FC Enr. de matériel électronique pour la salle du conseil municipal, soit des micros Gooseneck Beyer, des câbles, un micro SM57 avec pied et un mixeur de son;

DE DÉCRÉTER à cette fin une dépense de 5 990 \$, toutes taxes en sus, payable, pour un montant de 3 500 \$, à même le surplus accumulé affecté et, pour la balance, à même les prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2021.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, en partie (3 500 \$) à même le surplus accumulé affecté et, pour la balance, à même les prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2021.

Isabelle Lemieux, trésorière

Évaluation de la sécurité du barrage du Lac L'Italien - Services professionnels en ingénierie - Modification de la résolution numéro 85-2021

178-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE MODIFIER ainsi qu'il suit la résolution numéro 85-2021, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 avril 2021, savoir :

- Par le retrait, à la fin du 2^e paragraphe de la partie résolution, des termes « et payable à même le surplus libre de la Ville »;
- Par le remplacement, à la fin du certificat de la trésorière qui suit ladite résolution, des termes « au surplus libre de la Ville » par « aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2021 ».

Vidange et valorisation des boues d'étang aéré des bassins numéros 1 et 2 de la Ville - Services professionnels en agronomie - Modification de la résolution numéro 88-2021

179-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE MODIFIER ainsi qu'il suit la résolution numéro 88-2021, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 avril 2021, savoir :

- Par le remplacement, à la fin du 2^e paragraphe de la partie résolution, des termes « le surplus libre de la Ville » par « le surplus accumulé affecté de la Ville »;
- Par le remplacement, à la fin du certificat de la trésorière qui suit ladite résolution, des termes « au surplus libre de la Ville » par « au surplus accumulé affecté de la Ville ».

Direction des Services techniques par intérim

180-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ENGAGER M. Stéphane Roy, de La Pocatière, à titre de directeur des Services techniques de la Ville de La Pocatière, par intérim, pour une période d'une année à compter du 10 octobre 2021. M. Roy sera alors intégré à l'échelon 5 de la classe 7 de la Politique de gestion des conditions de travail du personnel de direction. L'horaire de travail de M. Roy, à ce titre, sera de 35 heures par semaine;

D'AUTORISER M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2021, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

Démission de la conseillère aux Ressources humaines

181-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER la démission de M^{me} Audrey Gamache à titre de conseillère aux Ressources humaines, notifiée dans une lettre datée du 16 juin 2021, avec effet, ladite démission à compter de la fin du mois d'août prochain;

DE REMERCIER M^{me} Gamache pour ses services et sa grande implication au sein de l'équipe municipale au cours des trois dernières années.

Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière - Démission d'un pompier

182-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER la démission de M. Francis Caillouette à titre de pompier à temps partiel et d'officier du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, annoncée dans un courriel du 25 juin 2021, avec effet, ladite démission, à compter de la date de la présente résolution;

DE REMERCIER M. Caillouette pour ses services et son implication au sein de la brigade des pompiers au cours de toutes ces années où il en a été membre.

Camp de jour - Démissions

183-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, avec entrée en vigueur à la date de la présente résolution, les démissions de M^{mes} Katherine Jomphe et Camille Leblanc à titre d'animatrices du camp de jour, notifiées, lesdites démissions, dans des courriels du 21 juin 2021.

Vente par la Ville de La Pocatière à Lufeva Immobilier inc. - Lot 6 285 607 du cadastre du Québec

184-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière vende à Lufeva Immobilier inc. un emplacement de terrain situé dans le Parc-de-l'Innovation, connu et désigné au cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Kamouraska, comme étant le lot 6 285 607, sans bâtisse dessus construite;

QUE cette vente soit consentie en considération d'une somme de 11 220 \$, toutes taxes en sus, payable comptant à la signature de l'acte de vente;

QUE le projet de contrat de vente préparé par M^e Louis Garon, notaire, contenant les clauses usuelles à ce type d'acte, notamment celles relatives à la vente d'un terrain dans le parc industriel, soit accepté tel que rédigé;

QUE M. Sylvain Hudon, maire, et M. Cédrick Gagnon, directeur général, soient autorisés à signer ledit acte de vente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Autres sujets

Aucun sujet n'est ajouté.

Période de questions

Comme les citoyens ne peuvent assister actuellement aux séances du conseil, ils ont été invités à transmettre leurs questions de la manière indiquée sur le site Internet de la Ville.

Aucune question n'a été adressée au conseil avant la présente séance.

Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

185-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20 h 18.